

Communiqué de presse

Fédération
des CPAS



uvcw.be

Sanctions ONEM : les CPAS n'excluent pas une seconde fois !

Initiée depuis quelques années, la politique d'activation des demandeurs d'emploi est curieusement accompagnée d'une politique d'exclusion. Un nombre important et croissant de personnes sont sanctionnées et perdent leur droit au chômage, temporairement ou définitivement. En 2010, près de 12.000 personnes se sont adressées aux CPAS pour obtenir un revenu d'intégration.

Avec de plus en plus d'acuité depuis 2007, les CPAS subissent les conséquences de l'émiettement du socle fondamental qu'est la sécurité sociale. Ils doivent répondre aux charges sans cesse grandissantes au nom de cette « activation excluante ». Les CPAS ne sont pas la planche de salut des plans défailants d'accompagnement des chômeurs !

Maintes fois dénoncée, cette situation n'est plus tolérable pour les pouvoirs publics locaux qui sont déjà exsangues. Il serait de bon ton que le Gouvernement fédéral assume ses responsabilités en la matière.

Toutefois nous remarquons que beaucoup fustigent les CPAS parce que ceux-ci refuseraient d'octroyer l'aide au motif que ces personnes sont déjà sanctionnées par l'ONEM (non-disposition au travail). Nous tenons à rectifier cette information. Dès l'instant où ces personnes répondent aux conditions imposées par loi, les CPAS sont tenus d'octroyer l'aide.

C'est un principe fondamental, une obligation collective, qui ne peuvent être remis en cause ni sacrifiés sur l'autel de l'économie !

Claude EMONTS
Président de la Fédération des CPAS de Wallonie

Contact: Bernard Antoine, Directeur général de la Fédération des CPAS de l'Union des Villes et Communes de Wallonie
(081/240 650 - bernard.antoine@uvcw.be)